

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	8	/	7

Date de la convocation
15 septembre 2023

N° 2509202300**BAIL DE LOCATION POUR
STOCKAGE MATERIEL
TECHNIQUE DE LA COMMUNE**

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois
et le vingt-cinq septembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., MICHEL A., ROCHER P., Mmes VIDAL F., ROY S., BONCOMPAIN C., MARTEL D.Absents : Mrs MIGNE J., GARRABOS F., ARNAUD A., FOURY D., CHABIDON D., Mme VEROT V., BRUNETON M.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un projet de construction d'un local technique afin de stocker le matériel technique de la Commune est envisagé.

Avant que le projet aboutisse et afin de stocker le matériel qui est dispersé sur différents sites, il est proposé de louer à un particulier, Madame MICHEL Lucette, un local suffisamment spacieux, situé au village de Fontannes – Impasse de la Boulène.

Il est proposé de conclure un bail de location entre Madame MICHEL Lucette, propriétaire du local, et la Commune de Chaspuzac, pour un montant de loyer mensuel de 250 ,00 euros à compter du 1^{er} octobre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

☞ autorise Monsieur le Maire à conclure un bail de location entre Madame MICHEL Lucette et la Commune de Chaspuzac, pour la location d'un local permettant de stocker le matériel technique de la Commune, pour un montant mensuel de 250,00 euros

Le bail est conclu à compter du 1^{er} octobre 2023

☞ charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires pour la location de ce bien

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 25 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT**Vote**

Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 27 septembre 2023

et publication ou notification

du 27 septembre 2023

AR Prefecture043-214300626-20230925-25092023006-DE
Reçu le 27/09/2023